

Intitulé du projet : PROTEGE - Appui méthodologique pour la mise en place et l'animation du réseau PROTEGE de fermes de démonstration en agroécologie en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis et Futuna

Lieu(x) de l'action	Coût de l'action	Rôle dans l'action	PTF - Partenaires techniques et financiers	Dates
France	81 000 €	Coordination	ISARA-Lyon, La Communauté du Pacifique, UE - Union européenne	septembre 2020 - août 2022

Objectifs et résultats de l'action

Objectifs principaux

PROTEGE est un projet de coopération régionale qui vise à construire un développement durable et résilient des économies des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Objectifs spécifiques

Le thème du projet a pour objectif spécifique d'appuyer la transition agroécologique pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité, et la gestion durable et intégrée des ressources forestières en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis et Futuna.

Bénéficiaires

Résultats

- R1.** Des systèmes agroécologiques viables sont techniquement validés et transférés et les freins au développement de l'agriculture biologique sont levés.
- R2.** Une politique de gestion intégrée des forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies est définie et mise en œuvre.
- R3.** Les produits issus de l'agroécologie, de la forêt et de la cocoteraie sont valorisés.
- R4.** Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.

Activités

- A1. Agroécologie et climat insulaires:** Développer les fondements technico-économiques de l'agroécologie en contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.
- A2. Réseaux agriculteurs / éleveurs:** Animer des réseaux de fermes pratiquant l'intensification écologique.
- A3. Filière agriculture biologique:** Lever les freins et structurer durablement la filière « Agriculture biologique » (AB).
- A4. Plans de gestion intégrée et participative des forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies:** Rédiger et valider les plans de gestion participatifs de forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies.
- A5. L'arbre au cœur des pratiques:** Appuyer les projets innovants intégrant l'utilisation des arbres.
- A6. Du champ à l'assiette:** Intégrer les produits issus de l'agroécologie et de l'agriculture biologique dans les systèmes alimentaires, appuyer la commercialisation et la consommation des produits locaux sains.
- A7. Valorisation des produits bois et cocotier:** Soutenir la valorisation et la mise en marché des produits issus des forêts locales et des cocoteraies.
- A8. Coordination et animation territoriales:** Assurer la coordination territoriale et le soutien à la mise en œuvre des activités : conventionnement avec une organisation « chef de file » et recrutement d'animateurs territoriaux « Agriculture et foresterie » pour assurer l'animation des échanges et la coordination entre les acteurs des territoires, le suivi et la mise en œuvre des activités et le rapportage technique et financier des actions réalisées.
- A9. Plateforme régionale forestière et d'agroécologie:** Mettre en place une plateforme régionale pérenne en agroécologie et foresterie permettant d'organiser et de partager les études, les formations et les informations technico-économiques régionales et de soutenir les modes de gestion agroécologiques et biologiques